

Détails de la subvention

La subvention **Concours** appuie les organismes qui décernent des prix importants aux lauréats exceptionnels dans le domaine des arts et de la culture.

Dates à retenir

Date limite de présentation des demandes : 15 novembre

Annonce des résultats : Dans un délai de trois mois suivant la date limite

Activités

- Reconnaître des lauréats exceptionnels dans le domaine des arts et de la culture par le biais d'un processus concurrentiel.

Montants de la subvention

- Jusqu'à 7500 \$

Candidats - qui peut présenter une demande

- Organismes artistiques professionnels
- Organismes de service professionnels dans le domaine des arts
- Organismes communautaires sans but lucratif

Remarques:

- Les candidats doivent être établis au Manitoba. Cependant, les gagnants peuvent provenir de l'extérieur du Manitoba.
- Les organismes qui reçoivent des fonds par l'entremise des subventions Soutien – Fonctionnement et Soutien – Impact communautaire sont admissibles à cette subvention.

Charges - ce qui est admissible

- Prix en argent décernés aux gagnants âgés de 18 ans ou plus qui ont été choisis par le biais d'un processus concurrentiel.
- Jusqu'à 10 % de la valeur de la subvention peut être imputée aux frais administratifs.

Évaluation - comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Concours sera évaluée par un comité d'évaluation par des pairs externe.

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez [le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM.](#)

Avez-vous besoin d'aide?

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourd ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats S/sourds ou vivant avec une incapacité qui ont besoin d'un formulaire de demande accessible, ou ceux qui ont un accès limité à Internet, peuvent présenter leur demande à l'aide de nos formulaires de demande imprimables ou remplissables au format PDF. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin d'aide, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre demande ou de revoir votre ébauche. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de [nous contacter](#) dès que possible.

Service d'assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une [aide financière en vertu du programme accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-2787

Site Web : www.conseildesarts.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez fournir le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, et la date de début et de fin du projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- **Description du concours ou de l'événement** (maximum de 500 mots)

Incluez :

- L'historique du concours ou des prix.
- Décrivez la capacité de votre organisme à l'offrir.
- Décrivez ce que le(s) prix visent à reconnaître.
- Décrivez comment le(s) prix favorise(nt) ou bénéficie(nt) au(x) lauréat(s) du prix

- **Paiements et conditions de travail** (maximum de 250 mots)

Le paiement de cachets des artistes ou d'honoraires est obligatoire et devrait faire partie de votre budget. Expliquez comment les honoraires sont déterminés.

Si des participants sont impliqués dans ce projet, comment assurerez-vous des conditions de travail sécuritaires?

- **Liste de tous les prix**

Énumérez tous les prix qui seront décernés dans le cadre du concours.

- **Intégrité culturelle** (maximum de 300 mots)

L'intégrité culturelle est la pratique qui consiste à respecter et à rendre hommage à la propriété des matériaux, aux traditions et aux connaissances provenant d'une culture ou d'une communauté particulière. Décrivez votre relation aux cultures ou aux communautés représentées dans votre projet et le rôle que joue l'intégrité culturelle dans votre travail. Consultez la page des ressources pour en savoir plus sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.

- **Renseignements supplémentaires** (maximum de 250 mots)

S'il y a une question qui n'a pas été posée et qui est essentielle à la compréhension de votre demande, veuillez la fournir ici.

2. Processus décisionnel

Les décideurs sont les personnes qui décideront des lauréats du concours.

Ex. juges, adjudicateurs, comité, etc.

- **Décideurs**

Dressez la liste de tous les décideurs qui participeront à la sélection des lauréats.

- **Expliquez le processus selon lequel votre organisme choisit les décideurs** (maximum de 200 mots)

Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :

- Quelles sont les compétences et les qualifications des personnes chargées de sélectionner les lauréats?
- Que faites-vous pour assurer que vos décisions sont guidées par des antécédents et des perspectives variés?

- **Décrivez le processus de prise de décisions** (maximum de 450 mots)

Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :

- Comment les participants sont-ils sélectionnés ou invités au concours ?
- Que doivent faire les participants pour concourir ?
- Quels sont les processus et les critères utilisés par les décideurs pour déterminer qui recevra un prix ?
- Comment votre organisation garantit-elle un processus juste et équitable ?
- Que fait votre organisation pour s'assurer que les lauréats sont sélectionnés à partir d'un vivier de candidats large et diversifié ?

3. Budget

On vous demandera de remplir le formulaire de budget.

Ce formulaire de budget sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Ignorez tous les champs qui ne s'applique pas à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Indiquez brièvement dans les champs de description les dépenses qui seront couvertes par votre subvention du Conseil des arts du Manitoba.

Remarque: Les recettes totales doivent être égales aux dépenses totales.

Rubrique d'évaluation

Lors de l'évaluation de votre demande, les évaluateurs noteront chaque affirmation sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée. Les évaluateurs ne vous noteront pas sur les questions qui ne s'appliquent pas à votre demande.

1. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
 - Le candidat explique-t-il ses choix?
 - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
2. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
 - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
 - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
3. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
 - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#).
4. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.
5. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
6. Le projet proposé sera bénéfique pour la collectivité artistique du Manitoba.
7. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.
8. Le processus décisionnel est juste et transparent.
9. La proposition fait preuve d'une recherche et d'une planification approfondies.
10. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?
11. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?
 - Le candidat a-t-il l'appui de présentateurs, d'associés et des organismes d'accueil?